



VERSAILLES

23 place de l'Iris - 92400 – Courbevoie

versailles@sgen.cfdt.fr

Objet : Point d'équilibre de l'apprentissage entre le CFA académique et les Greta
Demande d'audience

Le 04/12/2023

A M. Frédéric GUINEPAIN, Délégué de région académique adjoint à la formation professionnelle initiale et continue et Directeur du GIP-FCIP de l'académie de Versailles

Copie à :

Mme Delphine WESTERFELD, Adjointe formation continue-professionnelle

M. Jérôme Pastoret, Adjoint apprentissage, Responsable du CFA académique

Monsieur le DRAAFPIC et Directeur du GIP-FCIP de l'académie de Versailles,

Nous souhaiterions vous alerter sur le développement de l'apprentissage au sein de l'académie et notamment son articulation entre le CFA académique et les GRETA.

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » est entrée pleinement en vigueur en janvier 2020. Cette loi a modifié considérablement le statut des CFA qui sont devenus de fait des organismes de formation, elle a impacté également leur mode de financement, passant d'un système de subvention à un financement au contrat.

Dans le même temps, le décret n°2019-317 du 12 avril 2019 a intégré l'apprentissage aux missions des Greta, ce qui introduit un rapprochement très fort entre la formation continue et la voie de l'apprentissage.

Dans la continuité, le ministère a délégué à chaque Recteur la responsabilité de construire la réponse la plus pertinente afin de proposer une voie de l'apprentissage pour son territoire. Dans notre académie, il a été fait le choix d'un CFA académique porté par le GIP Compétences.

Enfin, Les Greta, nés de la loi du 16 juillet 1971 sur « l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente », sont devenus, au fil des années, des opérateurs de formation incontournables auprès de commanditaires comme la Région, Pôle Emploi et de nombreuses entreprises. Ils ont pour mission :

- De développer les actions de proximité, en s'appuyant sur le réseau des EPLE, dans tous les territoires de l'académie, réaffirmant ainsi notre mission de service public et de ce fait, garantir l'existence d'une réponse en formation continue ;
- D'enrichir l'offre de formation pour tous les publics, en proposant des parcours mixtes, des modalités de formations multiples (mixité des publics, hybridation, FOAD, AFEST...)

Les Greta positionnés au niveau départemental, sur des secteurs multi filières, dans des établissements ayant déjà une pratique de la formation continue et de l'alternance, avec une orientation de développement de proximité cohérente, appuyés sur des ressources et compétences humaines existantes et opérationnelles, représentent à eux seuls l'organisme de formation par excellence.

Néanmoins, les financements issus du PRIC (Pacte régional d'investissement dans les compétences), du Conseil Régional d'Ile de France se sont orientés vers la stratégie politique nationale de déploiement de l'apprentissage. De sorte que les fonds alloués à la Formation Continue ont fortement diminué, rendant, par rebond, les prévisionnels d'activité des Greta très incertains pour les années à venir.

Dans ce contexte, le CFA académique, service porté par le GIP, représente à lui seul plus de 2100 apprentis, et génère un chiffre d'affaires en augmentation constante depuis 2020. Cependant, il nous semble qu'il atteint ses limites compte tenu du manque de moyens humains en terme de prospective, d'accompagnement global et suivi post formation, de correspondants locaux dans chaque département

Aujourd'hui, le CFA :

- ne sait plus s'adapter à l'évolution exponentielle de ses apprentis,
- suit ses apprentis essentiellement d'un point de vue administratif alors que la réforme de l'apprentissage et le référentiel QUALIOPI mettent l'accent sur l'accompagnement global et le suivi post formation
- ne répond que partiellement aux sollicitations d'entreprises faute d'actions prospectives et de moyens humains.
- n'a pas de correspondants locaux sur chacun des départements.

De même, cela nous interroge sur :

- La satisfaction des bénéficiaires (jeunes et employeurs) est-elle atteinte ?
- Le taux d'accès à l'emploi en fin de cursus est-il garanti ?
- Les UFA sont-elles satisfaites de l'offre de services du CFA face à la tentation des CFA privés ?

Or, les Greta disposent de ressources humaines (équipes pédagogiques et administratives dédiées) de Conseillers en formation professionnelle (CFP, personnel rectorat missionné sur des champs d'expertises multiples) de plateaux techniques mis à disposition par les EPLE adhérents, d'un savoir-faire bien identifié en matière de suivi des apprenants et de mise en œuvre du référentiel de certification QUALIOPI.

Ces structures départementales sont confrontées à une forte concurrence de l'apprentissage.

Depuis la réforme, les EPLE se sont orientés vers cette modalité de formation sur l'ensemble des filières et sur tous les niveaux de certification avec pour cible des groupes dédiés. Ce développement « idéal » de l'apprentissage a cependant une conséquence néfaste sur l'activité des GRETA :

- Indisponibilité des plateaux techniques
- Indisponibilité des équipes en lien avec le manque d'attractivité des niveaux de rémunération proposés en formation continue par rapport à l'apprentissage et au PACTE
- Concurrence entre les deux dispositifs d'alternance que sont les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage

Aujourd'hui, souhaitons-nous la disparition des Greta ?

Le développement de l'apprentissage et sa mise en œuvre au sein des Greta pourrait être un levier de croissance et de performance pour l'académie.

En effet, répond-on actuellement aux besoins et aux demandes des entreprises ?

Les métiers et compétences évoluent rapidement et se spécialisent... L'approche de formation doit y être particulièrement innovante et répondre aux évolutions de l'environnement notamment par un savoir faire en matière de qualité. Sur ce point notamment, les équipes en UFA, souvent très investies, ont besoin d'être épaulées.

Il est proposé aux équipes de direction des Greta de réfléchir à une meilleure synergie de l'apprentissage au sein des Greta mais toujours avec un pilotage du GIP, entité concurrentielle au réseau des Greta. Ou se situe le point d'équilibre ?

Or, il suffirait que les Greta réalisent de l'apprentissage au travers d'une offre permanente de première insertion et de qualification dans un nombre croissant de secteurs d'activités en lien avec les bassins d'emplois et le déploient sur leurs départements pour que chacune des structures soient satisfaites : les apprentis, les entreprises, le GIP et les Greta.

Cette option permettrait de consolider des pôles de compétence et la diversification des filières.

Par ailleurs, les modalités financières de l'apprentissage auprès des Greta doivent être réexaminées (application du barème de Montpellier apprentissage pour les Greta, révision des reversements actuels CFA/Greta...).

Vous comprendrez aisément, Monsieur le DRAAFPIC et Directeur du GIP-FCIP de l'académie de Versailles, le désarroi des personnels des Greta et des acteurs de la formation professionnelle et continue face à un contexte socio-économique très préoccupant et à des prévisions budgétaires des Greta 2024 alarmants.

Nous espérons, Monsieur le DRAAFPIC et Directeur du GIP-FCIP de l'académie de Versailles, que nos préoccupations seront prises en compte et que des éléments de réponse leur seront apportés afin de remédier à la problématique de la situation.

Nous vous remercions pour votre écoute et vous assurons de notre dévouement au service public de l'éducation.

Cordialement.

Sylvie Coquille, Secrétaire générale adjointe du Sgen-CFDT de l'académie de Versailles

Alain Bernier et Christophe Macaux, Représentants au CCRFCA réseau des Greta, GIP-FCIP du Sgen-CFDT de l'académie de Versailles